

Appel d'offres ouvert n° 03/2013 :
Offres de prix du 30 Décembre 2013 à Rabat

Objet :

La fourniture, l'installation et la mise en service de matériels et logiciels informatiques.

Dossier d'Appel d'Offres

Merci de lire très attentivement ce document et de veiller à bien compléter votre dossier de soumission. Toute pièce manquante ou erronée annulera votre participation à cet appel d'offres.

En cas de besoin et pour toute question n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Moyens Généraux du CDVM.

Tel : 05 37 68 89 00

Fax : 05 37 68 89 25

Mail : ComiteMarchesCDVM@cdvm.gov.ma

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tel. (212) 37 68 89 00 - Fax (212) 37 68 89 03

Sommaire

I – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	4
ARTICLE 1 : OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES :	5
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE :	5
ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE :	5
ARTICLE 4 : REFERENCE AUX TEXTES GENERAUX :	5
ARTICLE 5 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS :	6
ARTICLE 6 : MODE D'ATTRIBUTION :	6
ARTICLE 7 : MODALITES D'EXECUTION :	6
ARTICLE 8 : VALIDITE DU MARCHE :	6
ARTICLE 9 : DELAI D'EXECUTION & DATE D'ACHEVEMENT:	7
ARTICLE 10 : DELAI DE NOTIFICATION DU MARCHE :	7
ARTICLE 11 : PENALITE DE RETARD :	7
ARTICLE 12 : Etablissement DU PRIX :	7
ARTICLE 13 : CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT :	8
ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISoire ET DEFINITIF :	8
ARTICLE 15 : RECEPTIONS PROVISoires PARTIELLES ET RECEPTION DEFINITIVE :	8
ARTICLE 16 : DEFECTUOSITE - REJETS :	9
ARTICLE 17 : GARANTIE DES EQUIPEMENTS ET DELAI DE GARANTIE :	9
ARTICLE 18 : ASSISTANCE TECHNIQUE :	10
ARTICLE 19 : MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS :	10
ARTICLE 20: PASSATION DU MARCHE :	10
ARTICLE 21 : NANTISSEMENT :	10
ARTICLE 22 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE:	10
ARTICLE 23 : RESILIATION DU MARCHE :	11
ARTICLE 24 : CONTESTATIONS ET LITIGES :	11
ARTICLE 25 : LES FRAIS DE TIMBRES :	11
ARTICLE 26 : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES :	11
ARTICLE 27 : DOMICILE DU PRESTATAIRE :	11
II - DESCRIPTIONS TECHNIQUES	12
III– REGLEMENT DE LA CONSULTATION	24
ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION :	25
ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES DU CONCURRENT :	25
ARTICLE 3 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS:	26
ARTICLE 4 : MODIFICATION DU CPS :	28
ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES :	29
ANNEXE N° 1: ARTICLES ET CONFIGURATIONS PROPOSES.....	30
ANNEXE 2 : TABLEAU DES REFERENCES	37
MODELE N°1 : ACTE D'ENGAGEMENT.....	38
MODELE N°2 : BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF.....	39
MODELE N°3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR.....	41
MODELE N°4 : ACTE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE PROVISoire & DEFINITIF :	42

I – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél. (212) 37 68 89 00 - Fax (212) 37 68 89 03

Le présent appel d'offres est lancé suivant les modalités prévues par le règlement des marchés du CDVM.

Article 1 : Objet du cahier des prescriptions spéciales :

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels et logiciels informatiques.

Article 2 : Maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage désigné du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est le Directeur Général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sis au 6, rue Jbel Moussa, Agdal, Rabat.

Article 3 : Pièces constitutives du marché :

- L'acte d'engagement ;
- Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
- L'offre technique ;
- Le bordereau des prix - détail estimatif ;
- Le cahier des clauses administratives générales CCAG-EMO.

Article 4 : Référence aux textes généraux :

Dans la mesure où le marché n'y déroge pas, l'attributaire sera soumis aux obligations des textes généraux suivants et éventuellement des textes complémentaires promulgués avant la date de signature du marché :

- Le règlement des marchés du CDVM ;
- Le Cahier des clauses administratives et générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT) exécutés pour le compte de l'Etat, approuvé par le décret n°02-99-1087 du 29 Moharrem 1421 (4 mai 2000) et modifié par le décret n°2-05-1433 du 26 Kaada 1426 (28 décembre 2005) ;
- Le dispositif d'organisation comptable et financière du CDVM ;
- Les dahirs modifiant le dahir du 28 août 1948 relatif au nantissement des marchés publics ;
- Le Dahir n° 1-3-195 du 15 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi 69-00 organisant le contrôle financier de l'Etat sur les Etablissements publics et autres organismes.

Article 5 : Description des prestations :

Les quantités et la description du matériel et logiciels informatiques font l'objet de spécifications techniques détaillées au niveau du document relatif aux descriptions techniques joint au CPS.

Article 6 : Mode d'attribution :

Le projet, objet du présent appel d'offres, sera attribué soit par lot, soit pour la totalité des deux lots.

Lot 1: Matériels informatiques

- a. Unités centrales;
- b. Ordinateurs portables;
- c. iMac;
- d. Imprimantes réseau;
- e. Ecrans pour ordinateurs;
- f. Barrettes mémoire;
- g. Commutateurs.

Lot 2: Licences de logiciels

- a. Licences Windows 8 professionnel français nominatives;
- b. Licence Adobe créative suite 6 design standard mac français;

Les prestataires doivent répondre à la totalité des articles pour chacun des deux lots.

Article 7 : Modalités d'exécution :

L'exécution des prestations objet du présent cahier des charges doit débuter dès réception de la notification de l'ordre de service en respectant le planning d'exécution, tel que présenté par le prestataire et validé par le CDVM.

Article 8 : Validité du marché :

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par le Directeur Général du CDVM.

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tel. (212) 37 68 89 00-Fax (212) 37 68 89 03

Article 9 : Délai d'exécution & date d'achèvement:

Le prestataire doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour la livraison et l'installation du matériel objet du présent appel d'offre et ce, dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de l'ordre de service.

Article 10 : Délai de notification du marché :

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut dans un délai de dix (10) jours avant l'expiration du délai visé au premier paragraphe ci-dessus, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée.

L'attributaire dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre du maître d'ouvrage pour faire connaître sa réponse. A défaut, son accord est réputé acquis.

Article 11 : Pénalité de retard :

En cas de retard non justifié par la survenance d'un événement constitutif d'un cas de force majeure, telle que définie par les Articles 268 et 269 du dahir du 9 Ramadan 1331(12 août 1913), il est appliqué à l'encontre du prestataire une pénalité de retard par jour calendaire fixée à 1‰ du montant total du marché livré hors délai. Les pénalités courront de plein droit et seront retenues d'office sur les sommes dues au prestataire, et ce sans mise en demeure préalable.

Le montant total des pénalités qui seront appliquées ne saurait dépasser le dixième (1/10) du montant total du marché.

Article 12 : Etablissement du prix :

Les prix sont forfaitaires et non révisables. Ils doivent être libellés en dirhams et établis toutes taxes comprises pour matériels livrés au siège du CDVM, sis au 6 rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat.

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6 Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél: (212) 37 58 89 00 - Fax: (212) 37 58 89 01

Article 13 : Conditions et modalités de paiement :

Le CDVM se libérera des sommes dues en exécution du marché, virement ou chèque libellée au nom du titulaire du marché fixé au niveau de l'acte d'engagement conformément à l'échéancier suivant :

- 70% du montant du marché, après la réception provisoire partielle n°1;
- 30% du montant du marché, après la réception provisoire partielle n°2.

La retenue de garantie à prélever sur les factures du titulaire est de 10%, elle cessera de croître quand elle atteindra 7% du montant global du marché, augmenté éventuellement des avenants. Elle sera restituée au titulaire après la réception définitive prononcée sans réserve.

La dénomination de la banque et le RIB du titulaire devront être précisés par le titulaire sur les factures remises au CDVM et doivent être conformes à ceux présentés au niveau de l'acte d'engagement.

Article 14 : Cautionnement provisoire et définitif :

1)- Le cautionnement provisoire du présent appel d'offres est estimé à :

- **Lot 1 :** Cinq Mille dirhams (5.000,00 DHS)
- **Lot 2 :** Mille dirhams (1.000,00 DHS)s

Ce cautionnement sera restitué dans les cas suivants :

- 1- Le soumissionnaire non attributaire : immédiatement après l'affichage du résultat de l'évaluation technique.
- 2- Le soumissionnaire attributaire : immédiatement après le dépôt du cautionnement définitif.

2)- A titre de garantie des engagements contractés par lui, l'attributaire du marché fournira un cautionnement définitif égal à 3% du montant du marché arrondi au dirham supérieur dans les 30 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

La mainlevée de ce cautionnement ne pourra être établie qu'après réception définitive de la prestation objet du marché.

Article 15 : Réceptions provisoires partielles et réception définitive :**1- Réception provisoire partielle n°1 :**

La réception provisoire partielle n°1 sera déclarée, par l'élaboration d'un procès verbal, sept (7) jours après la livraison de la totalité du matériel objet du présent appel d'offre et sous réserve de sa conformité avec les spécifications technique de l'offre du soumissionnaire.

2- Réception provisoire partielle n°2 :

La réception provisoire partielle n°2 sera déclarée, par l'élaboration d'un procès verbal, au maximum quatre vingt dix (90) jours après la réception provisoire partielle n°1, en parallèle, le fournisseur doit procéder au dépôt d'une lettre avisant le maitre d'ouvrage de l'achèvement des livraisons, des installations et de la mise en marche des équipements livrés et installés.

3- Réception Définitive :

La réception définitive sera déclarée, par l'élaboration d'un procès verbal, douze (12) mois après la date de la réception provisoire partielle n°2. Si la réception définitive contient des réserves, le procès verbal mentionnant le détail des omissions et imperfections constatées, sera notifié par courrier avec accusé de réception au titulaire du marché qui sera payé, le cas échéant, au prorata des prestations réalisées.

Article 16 : Défectuosité - Rejets :

Si les matériels et logiciels livrés dans le cadre du présent marché ne satisfont pas entièrement aux spécifications techniques du présent CPS, le CDVM refusera de les réceptionner et cela jusqu'à leur remplacement par des matériels et logiciels conformes.

Article 17 : Garantie des Equipements et délai de Garantie :

Le fournisseur garantit que tous les équipements livrés en exécution du marché sont neufs, sont du modèle le plus récent en service au moment de la livraison et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

Le fournisseur garantit en outre que tous les équipements livrés en exécution du marché, n'auront aucune défectuosité quant :

- A leur conception ;
- Aux matériaux utilisés ;
- A leur mise en œuvre ;
- A tout acte ou omission du fournisseur.

Le fournisseur spécifiera pour chacun des équipements la période de garantie qu'il applique.

Cette période ne devra être en aucun cas inférieure à 12 mois pour les matériels et logiciels objet du présent CPS. Ce délai de garantie commence à courir à partir de la date de la réception provisoire partielle n°2.

Pendant la durée de garantie, le fournisseur assurera gratuitement le maintien du bon état de fonctionnement du matériel livré.

CDVM
مجلس القيم المنطوية
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél. (212) 37 68 89 00-Fax (212) 37 68 89 03

Article 18 : Assistance technique :

Le fournisseur doit fournir au Maître d'ouvrage une assistance technique qui permettra à ce dernier de mettre entièrement en service le matériel livré et l'accompagner pendant toute la durée de garantie prévue à l'article 19 du présent CPS.

Article 19 : Maintenance et Entretien des Equipements :

Pendant la durée de garantie, le fournisseur garantira le fonctionnement normal des produits livré. Il sera tenu de désigner les techniciens qui seront appelés à intervenir sur le site pour la maintenance. Il prendra en charge également les pièces de rechange, la main d'œuvre et les frais accessoires.

Article 20: Passation du marché :

Le prestataire retenu sera responsable des fautes d'évaluation de son offre dont les conséquences se répercuteront sur le marché. Il ne pourra invoquer des erreurs de rédaction ou autres sur les pièces qu'il aura rédigées. Toute contradiction sera interprétée dans le sens favorable au CDVM.

Article 21 : Nantissement :

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il est précisé que :

- 1- La liquidation des sommes dues au titulaire du marché sera opérée par les soins du Directeur Général du CDVM ;
- 2- La personne chargée de fournir au titulaire du marché, ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements ou subrogations, les renseignements et états prévus à l'article 7 du dahir du 28 août 1948 est le Directeur Général du CDVM ;
- 3- Le Directeur Général du CDVM délivrera au titulaire du marché, sur sa demande écrite et contre récépissé, l'exemplaire unique en copie conforme, du marché.

Article 22 : Obligations du prestataire:

Le prestataire s'engage à prendre la responsabilité de ses prestations, conformément aux usages de la profession et aux dispositions de la loi et de la jurisprudence, ainsi que les conséquences dommageables qui pourraient résulter du fait de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse des prestations.

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tel : (212) 37 38 80 00, Fax : (212) 37 38 89 07

Article 23 : Résiliation du marché :

Outre les cas de résiliation prévus par le présent CPS, les conditions de résiliation sont celles prévues par le CCAG-EMO.

Article 24 : Contestations et litiges :

Au cas où il se produit un litige entre le CDVM et l'attributaire du marché, les tribunaux de Rabat sont compétents pour statuer en la matière.

Article 25 : Les frais de timbres :

Les frais de timbres du présent marché sont à la charge du prestataire.

Article 26 : Résultat de l'appel d'offres :

Le CDVM n'est pas tenu de donner suite au présent appel d'offres.

Aucun concurrent ne peut prétendre à une indemnité si ses propositions ne sont pas acceptées ou s'il n'est pas donné suite à l'appel d'offres et ce, conformément aux dispositions de l'article 43 du règlement des marchés.

Article 27 : Domicile du prestataire :

Le prestataire doit satisfaire les prescriptions de l'article 17 du CCAG-EMO.

Directeur Général

Hassan BOUAKNADAL

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél. (212) 37 58 89 00 - Fax (212) 37 58 89 01

II - DESCRIPTIONS TECHNIQUES

NB
KM

AM

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél. (212) 37 68 89 00-Fax (212) 37 68 89 03

Introduction

Le présent appel d'offres se décompose en deux lots :

Lot 1 : Matériels informatiques

- a. Unités centrales;
- b. Ordinateurs portables;
- c. iMac;
- d. Imprimantes réseau;
- e. Ecrans pour ordinateurs;
- f. Barrettes mémoire;
- g. Commutateurs.

Lot 2 : Licences de logiciels

- a. Licences en volume de Microsoft Windows Pro 8 français ;
- b. Licence Adobe Creative suite 6 design Standard pour MAC français.

PB
K-17

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél: (212) 37 68 89 00 - Fax: (212) 37 68 89 03

1. Unités centrales**Configuration minimale des unités centrales:**Quantité : **22**

Composants		Caractéristiques
Marque	Mondialement connue	
Processeur	Type	Famille Intel core I5-4000 4 cœurs
	Fréquence	3,2 GHz
Chipset	Chipset Intel	
Mémoire	Taille	8 GO
	Type	DDR3
Disque dur	Taille	500 Go
	Type	SATA
	Vitesse de rotation	7200 tr/min
Réseau	Contrôleur réseau gigabit. Câble Ethernet de catégorie 6 de 5 mètres (1 câble par unité centrale).	
Chipset graphique	Intel HD	
Audio	Audio HD, Haut parleur intégré	
Lecteur optique	Graveur DVD	
Connectiques	6 USB, 1 VGA, 1 RJ45, 1 micro, 1 casque, 1 entrée audio, 1 sortie audio.	
Boîtier	Format	Micro-tour
Système d'exploitation	Windows 8 professionnel 64 bits français open gouvernemental NB : Licences Windows 8 professionnel 64 bits français doivent être nominatives (au nom du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières).	
Garantie	1 an (pièces et mains d'œuvre sur site du CDVM)	

NB : Windows 8 professionnel 64 bits doit être installé et testé sur les unités centrales avant la livraison (licences en volume).

2. Ordinateurs portables**Configuration minimale des ordinateurs portables :**

Quantité : 8

Composants		Caractéristiques
Marque	Mondialement connue	
Processeur	Type	Intel Core I3 3217U
	Fréquence	1.8 GHz
Architecture	Chipset Express Intel HM76	
Mémoire	Taille	8 Go
	Type	DDR3
Disque dur	Taille	500 Go SATA
	Vitesse de rotation	5400 tr/min
Réseau	Ethernet gigabit, carte sans fil, Bluetooth	
Chipset graphique	Processeur graphique HD Intel® 4000	
Son	Carte son, Haut-parleurs intégrés, micro intégré	
Lecteur optique	Graveur DVD	
Connectiques	2 USB 3.0, 1 HDMI, 1 VGA, 4 RJ45	
Ecran	Ecran Tactile, 15.5"	
Système d'exploitation	Windows 8 professionnel 64 bits français	
Couleur	Blanche	
Lecteur de carte	Oui	
Caméra	Caméra intégrée	
Poids (avec batterie)	2.6 kg au max	

CDVM

مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél. : (212) 37 68 49 96 Fax : (212) 37 68 89 03

Sacoche	Sac en cuir pour ordinateur portable, élégant et robuste ; Compartiment renforcée de mousse ; Dimensions du compartiment PC : 380 x 260 x 40 mm ; Nombreux compartiments pour rangement des accessoires, cartes, documents ; Matière : Cuir ; Bandoulière, boucles en métal ; Dessous du sac renforcé de PVC.
Garantie	2 ans (pièces et mains d'œuvre sur site du CDVM)

NB : Windows 8 professionnel 64 bits doit être installé et testés sur les ordinateurs portables avant la livraison.

am NB
KTD

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél. (212) 37 68 89 00-Fax (212) 37 68 89 03

3. IMac**Configuration minimale de l'ordinateur IMac:**

Quantité : 1

Composants		Caractéristiques
Processeur	Type	Quadricoeur intel core I5
	Fréquence	2,9 GHz
Mémoire	Taille	8 Go
	Type	DDR 3
Disque dur	Taille	1 To
	Vitesse de rotation	5400 tr/min
Réseau	10/100/1000 Mbps	
Chipset graphique	NVIDIA GEFORCE GT 750M avec 1GO de mémoire	
Audio	Oui, haut parleur intégré	
Sans-fil	Wi-Fi, Bluetooth	
Connectiques	1 micro, 1 casque, 4 USB 3.0, 1 VGA, 1 DVI, 1 RJ45	
Ecran	21.5 pouces	
Système d'exploitation	OS X MAVERICKS	
Autres	Clavier sans fil, magic mouse, magic trackpad, câbles...	
Garantie	1 an (pièces et mains d'œuvre sur site du CDVM)	

NB : Le système d'exploitation « OS X MAVERICKS » et l'Adobe créative suite 6 design (la licence est demandée dans le lot 2) doivent être installés et testés avant la livraison.

4. Imprimantes réseau**Configuration minimale des imprimantes réseau:**

Quantité : 3

Caractéristiques minimales	
Vitesse d'impression	40 ppm
Qualité d'impression	1200 x 1200 ppp
Technologie d'impression	Laser
Mémoire	512 Mo
Vitesse du processeur	800 MHz
Langage d'impression	HP PCL 6, HP PCL 5e
Bacs d'alimentation	Bac multifonction de 100 feuilles (bac 1), Bac d'alimentation de 500 feuilles (bac 2)
Impression recto-verso	Oui
Formats de support	A4, A5, A6, B5, B6, RA4, enveloppe
Types de support	Papier ordinaire, enveloppes, étiquettes, papier cartonné, transparents
Connectivités	1 port USB 2.0 haut débit, Ethernet 1 Gigabit, câbles
Systèmes d'exploitation compatibles	Windows 7, Windows Vista, Windows XP (SP2 ou version supérieure), Server 2003 (SP1 ou version supérieure), Server 2008, Server 2008 R2
Garantie	1 an (pièces et mains d'œuvre sur site du CDVM)

NB : les tests de mise en service doit être effectués à la livraison.

5. Ecrans pour ordinateurs**Configuration minimale des écrans:**

Quantité : 2

Caractéristiques	
Taille	24 pouces
Type	LED
Résolution	1920/1200 Full HD
Format	Ecran large
Connectique	DVI, USB, VGA, câbles
Garantie	1 an (pièces et mains d'œuvre sur site du CDVM)

NB : les écrans livrés doivent être testés avant la livraison.

NB

K 11

AM

CDVM
 مجلس القيم المنقولة
 Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
 6, Rue Jbel Moudiba, Agdal - Rabat - Maroc
 Tél. (212) 37 68 89 00 - Fax (212) 37 68 89 03

6. Barrettes mémoire**a) Barrettes mémoire pour des ordinateurs de marque HP (modèle : dx2420)**Quantité : **12**

Configuration technique		
Type	Fréquence	Taille
Type et fréquence doivent être de même ceux de HP dx2420		2 GO

b) Barrettes mémoire pour des ordinateurs de marque HP (modèle : dc7800)Quantité : **34**

Configuration technique		
Type	Fréquence	Taille
Type et fréquence doivent être de même ceux de HP dc7800		4 GO

am. MS K5

7. Commutateurs

a. Commutateur de console à distance (Switch KVM IP)

Quantité : 1

Caractéristiques minimales	
Marque	Mondialement connue
Descriptions	Commutateur de console (KVM) pour gérer en local et à distance des serveurs multiples à partir d'une seule console (commutateur de console IP). Avec un minimum de 2 utilisateurs locaux et un utilisateur distant (par Ethernet ou connexion modem).
Nombre de ports du serveur	16
Administrable	Oui
Support de la mise en cascade	Exigé
Intégration avec iLO/RiLOE	Exigé
Montage dans un rack	Exigé
Langues	Français et Anglais
Taille	Tiroir 1U
Autres	Adaptateurs de serveurs ROC en USB. Ports PS2 pour connecter la souris et le clavier. Câbles et tout élément nécessaire pour son installation et son bon fonctionnement.
Garantie	3 ans (pièces et mains d'œuvre sur site du CDVM)

Handwritten signatures and initials in blue ink.

b. Commutateur réseau (LAN)**Configuration minimale du commutateur réseau:**Quantité : **1**

Caractéristiques	
Marque	Mondialement connue
Ports	24 ports 10/100 Mbps
Niveau	3
Standard réseau supportés	IEEE 802.3, IEEE 802.3U, IEEE 802.3ab
Technologies	Support Jumbo frame : exigé Support du stacking : exigé Agrégation des liens : exigé Supporte la création des VLANs. Prise en charge PoE pré-standard
Compatibilité	TOIP de 3com
Garantie	3 ans (pièces et mains d'œuvre sur site du CDVM)

MB

KJ

AM

CDVM
 مجلس القيم المنقولة
 Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
 6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
 Tél : (212) 37 58 89 00 Fax : (212) 37 58 89 03

Lot 2 : Licences de logiciels**1. Licences en volume de Microsoft Windows Pro 8**Quantité : **34**

Caractéristiques des licences Windows			
Systeme d'exploitation	Edition	Architecture	Type de licence
Windows 8	Professionnel français	64 bits	Open gouvernemental

NB : Licences Windows 8 professionnel 64 bits français doivent être nominatives (au nom de Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières).

2. Licence Adobe Creative suite 6 design Standard pour MAC françaisQuantité : **1**

Caractéristiques de la licence	Adobe Creative suite 6 design Standard pour MAC français.
---------------------------------------	---

MB

KN

AM

Directeur Général



Hassan BOUAKNADAL

CDVM
 مجلس القيم المنقولة
 Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
 6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
 Tél : (212) 37 68 90 00, Fax : (212) 37 68 90 01

III– REGLEMENT DE LA CONSULTATION

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél: (212) 37 68 89 00 - Fax: (212) 37 68 89 03

Le règlement de la consultation est établi conformément aux dispositions du règlement des marchés du CDVM.

Article 1 : Objet du règlement de consultation :

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service de matériel et logiciels informatiques. L'appel d'offres est composé de deux lots détaillés comme suit :

Lot 1: Matériels informatiques

- a. Unités centrales;
- b. Ordinateurs portables;
- c. iMac;
- d. Imprimantes réseau;
- e. Ecrans pour ordinateurs;
- f. Barrettes mémoire;
- g. Commutateurs.

Lot 2: Licences de logiciels

- a. Licences en volume de Microsoft Windows Pro 8 français ;
- b. Licence Adobe Creative suite 6 design Standard pour MAC français.

Article 2 : Conditions requises du concurrent :

Conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement des marchés du CDVM:

1) Seules peuvent participer au présent appel d'offres, dans le cadre des procédures prévues à cet effet, les personnes physiques ou morales qui :

- justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
- sont affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et souscrivent de manière régulière

leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de cet organisme.

2) Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

Article 3 : Justification des capacités et des qualités des concurrents:

Pour établir la justification de ses qualités et capacités, chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et un dossier additif.

I. Une première enveloppe composée de :

1) Le dossier administratif comprend :

a) Une déclaration sur l'honneur qui doit indiquer le nom, prénom, qualité et domicile de concurrent et, s'il agit au nom d'une société, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social, la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés. Elle indique, également le numéro d'inscription au registre de commerce, le numéro de patente, le numéro d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour les concurrents installés au Maroc et le numéro du compte courant postal, bancaire ou à la Trésorerie Générale.

Cette déclaration sur l'honneur doit contenir, également, l'engagement du concurrent à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans les cahiers des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de son activité professionnelle et attester qu'il remplit les conditions prévues par l'article 2.

En outre, la déclaration sur l'honneur doit contenir, également, l'engagement du concurrent, s'il envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché et s'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 2.

b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom et pour le compte du concurrent tel que prévu par le règlement des marchés du CDVM;

c) Une attestation délivrée, depuis moins d'un an, par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 2. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ; (en cas de copie, le document doit être certifié conforme)

d) Une attestation délivrée, depuis moins d'un an, par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux

AA

dispositions prévues à cet effet à l'article 2 ; (en cas de copie, le document doit être certifié conforme)

e) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce ; (en cas de copie, le document doit être certifié conforme)

f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu le cas échéant délivré par un établissement agréé à cet effet par le ministre chargé des finances.

Toutefois, sont dispensés de fournir les attestations visées aux paragraphes c), d) et e) les concurrents non installés au Maroc.

2) Le dossier technique comprend :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficiés. Chaque attestation précise, notamment, la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire. Les attestations doivent couvrir des prestations similaires rendues entre 2010 et 2013.

3) Le dossier additif :

- le présent règlement dûment paraphé et cacheté par le prestataire à toutes les pages et signé à la dernière page, hors annexes, avec la mention « lu et approuvé ».

- le CPS dûment paraphé et cacheté par le prestataire à toutes les pages et signé à la dernière page, hors annexe, avec la mention « lu et approuvé ».

-Attestation chiffre d'affaire 2010-2012.

II. Une deuxième enveloppe portant la mention "Offre technique" comprenant : (par lot)

Les descriptions techniques présentées doivent répondre point par point aux exigences du CDVM. Toute réponse dont l'offre technique est incomplète ou ne répond pas clairement aux descriptions techniques ne sera pas prise en compte.

Le document de l'offre technique doit être dûment signé et cacheté par le soumissionnaire et dont les pages doivent être numérotées (N° page / total des pages).

- Documentation technique :

1. Le catalogue du fabricant (ou un prospectus original) pour l'article concerné en précisant clairement les modèles et les options fournies ;
2. Une fiche technique détaillant les caractéristiques techniques de chaque article proposé ;
3. Une fiche récapitulative de la documentation déposée.

- Prestations et services

1. Qualification de l'équipe des intervenants (diplômes certifiés conformes à l'original, CV et certification) (voir Annexe 3) ;
2. Transfert de compétence.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter les prospectus, notices et documentations techniques détaillés de préférence en langue française du matériel proposé. Les soumissionnaires devront indiquer, clairement et sans présence d'aucune ambiguïté, les références, les spécifications et les caractéristiques proposées au niveau des prospectus et du bordereau.

III. Une troisième enveloppe portant la mention "Offre financière" comprenant : (par lot)

- L'acte d'engagement timbré conformément au modèle prévu au CPS ;
- Le bordereau des prix forfaitaires formant détail estimatif des prix établis.

Les trois enveloppes doivent être mises dans une enveloppe cachetée portant le nom et l'adresse du soumissionnaire avec l'indication de l'objet de l'appel d'offres, la date du 30 décembre 2013 à 10h00 et le lieu (6, Rue Jbel Moussa, Agdal, Rabat) de la séance d'ouverture des plis et signalant en caractères gras la mention suivante :

LE PLI NE DOIT ETRE OUVERT QUE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'OUVERTURE DES PLIS

Les plis, au choix des concurrents, seront soit déposés contre récépissé, soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

6, Rue Jbel Moussa, Agdal, Rabat.

Ils peuvent être remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Article 4 : Modification du CPS :

Le CDVM peut à tout moment, avant la date limite de la remise des offres, et pour quelques modifications que se soient à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un concurrent, modifier par amendement certaines clauses du CPS.

Pour donner aux concurrents les délais nécessaires à la prise en considération des modifications éventuelles dans la préparation le cas échéant de leur nouvelle offre, le CDVM a toute latitude de reporter la date limite de remise des offres et d'en aviser les concurrents.

Article 5 : Jugement des offres :

Les capacités financières et techniques seront appréciées en rapport avec la nature et l'importance des prestations objet de la consultation et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratifs et techniques de chaque concurrent.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le règlement des marchés du CDVM conformément aux articles 37, 38, 39 et 40.

Ne sont prises en compte dans cette phase que les offres retenues à l'issue de l'étude du dossier administratif, additif et technique.

L'évaluation Technique (ET)

a. Caractéristiques techniques des produits proposés

L'évaluation des produits proposés se fera sur la base de l'annexe n°1. Toute offre présentant des caractéristiques techniques inférieures au minimum exigé dans le cahier des prescriptions techniques ou ne répondant pas aux spécifications demandées sera éliminée.

b. Garantie des produits proposés

L'évaluation des garanties se fera sur la base de l'annexe n°1. Toute offre présentant des garanties inférieures au minimum exigé dans le cahier des prescriptions techniques ou ne répondant pas aux spécifications demandées sera éliminée.

c. Références pour des prestations similaires durant les trois dernières années (30 points)

Les références des soumissionnaires seront notées sur 30 points à raison de 6 points par attestation de référence. Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir les attestations de références pour des prestations similaires pendant la période demandée ainsi qu'un tableau récapitulatif de ces attestations (**Annexe n°2**).

Les offres ayant une note strictement supérieure au minimum exigé (**20 points**) seront retenues sur le plan technique.

L'évaluation financière (EF)

Ne sont prises en compte dans cette phase que les offres retenues à l'issue de l'étude de l'offre technique.

Le choix du prestataire se fera sur l'offre financière la **moins disante**.

Annexe n° 1: Articles proposés

Le soumissionnaire devra mettre à jour les tableaux techniques suivants (**annexe n°1**).

1. Caractéristiques techniques des unités centrales proposées

Composants		Caractéristiques
Marque		
Processeur	Type	
	Fréquence	
Chipset	Chipset Intel	
Mémoire	Taille	
	Type	
Disque dur	Taille	
	Type	
	Vitesse de rotation	
Réseau		
Chipset graphique		
Audio		
Lecteur optique		
Connectiques		
Boîtier		
Système d'exploitation		
Garantie		

2. Caractéristiques techniques des ordinateurs portables proposés

Composants		Caractéristiques
Marque		
Processeur	Type	
	Fréquence	
Architecture		
Mémoire	Taille	
	Type	
Disque dur	Taille	
	Vitesse de rotation	
Réseau		
Chipset graphique		
Son		
Lecteur optique		
Connectiques		
Ecran		
Système d'exploitation		
Couleur		
Lecteur de carte		
Caméra		
Poids (avec batterie)		
Sacoche		
Garantie		

NB

KTI

am

CDVM
 مجلس القيم المنقولة
 Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
 6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
 Tél (212) 37 68 89 00 - Fax (212) 37 68 89 03

3. Caractéristiques techniques de l'iMac proposé

Composants		Caractéristiques
Processeur	Type	
	Fréquence	
Mémoire	Taille	
	Type	
Disque dur	Taille	
	Vitesse de rotation	
Réseau		
Chipset graphique		
Audio		
Sans-fil		
Connectiques		
Ecran		
Système d'exploitation		
Autres		
Garantie		

KN MB


CDVM
 مجلس القيم المنقولة
 Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
 6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
 Tél. (212) 37 68 99 00 - Fax (212) 37 68 99 03

4. Caractéristiques techniques des imprimantes réseau proposées

Caractéristiques proposées	
Vitesse d'impression	
Qualité d'impression	
Technologie d'impression	
Mémoire	
Vitesse du processeur	
Langage d'impression	
Bacs d'alimentation	
Impression recto-verso	
Formats de support	
Types de support	
Connectivités	
Systèmes d'exploitation compatibles	
Garantie	




 مجلس القيم المنقولة
 Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
 6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
 Tél. (212) 37 68 89 00-Fax (212) 37 68 89 03

5. Caractéristiques techniques des écrans proposés

Caractéristiques proposées	
Taille	
Type	
Résolution	
Format	
Connectique	
Garantie	

6. Barrettes mémoire proposées :**Barrettes mémoire pour des ordinateurs de marque HP (modèle : dx2420)**

Configuration technique proposée		
Type	Fréquence	Taille

Barrettes mémoire pour des ordinateurs de marque HP (modèle : dc7800)

Configuration technique proposée		
Type	Fréquence	Taille

K77 NB3

am

7. Commutateurs :**a. Commutateur de console à distance (Switch KVM IP):**

Caractéristiques proposées	
Marque	
Descriptions	
Nombre de ports du serveur	
Administrable	
Support de la mise en cascade	
Intégration avec iLO/RiLOE	
Montage dans un rack	
Langues	
Taille	
Autres	
Garantie	

b. Commutateur réseau :

Caractéristiques proposées	
Marque	
Ports	
Niveau	
Standard réseau supportés	
Technologies	
Compatibilité	
Garantie	

8. Licences de logiciels :**a) Licences en volume de Microsoft Windows Pro 8**

Caractéristiques des licences Windows			
Systeme d'exploitation	Edition	Architecture	Type de licence

b) Licence Adobe Creative suite 6 design Standard pour MAC français.

Caractéristiques de la licence

KD
 1/2
 am

CDVM
 مجلس القيم المنقولة
 Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
 6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
 Tel (212) 37 68 99 00-Fax (212) 37 68 99 13

Annexe 2 : TABLEAU DES REFERENCES

Nom société cliente	Pays	Domaine d'activité	Intitulé du projet	Contact & Tel

KS MB AM

Directeur Général

Hassan BOULAKNADAI

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél: 0537 37 38 39 40 Fax: 0537 37 38 39 40

Modèle n°1 : Acte d'Engagement

Objet du marché - la fourniture, l'installation et la mise en service de matériel et logiciels informatiques.

Lot n° :.....

Je soussigné :(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise).....agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :.....adresse du siège social de la société.....adresse du domicile éluaffilié à la CNSS sous le n°inscrit au registre du commerce de(localité) sous le n°.....n° de la taxe professionnelle.....en vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet ci - dessus ;
- Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1 - remets, revêtu de ma signature, un bordereau des prix formant détail estimatif établi conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;

2 - m'engage à exécuter dans les délais prescrits lesdites prestations conformément au cahier des charges et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors T.V.A.(En lettres et en chiffres)
- Montant de la T.V.A. (taux en %) (En lettres et en chiffres)
- Montant T.V.A. comprise..... (En lettres et en chiffres)

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaires n°.....ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à

Fait à Le

Signature et cachet du concurrent

CDVM
 مجلس القيم المنقولة
 Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
 6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
 Tél (212) 37 68 89 00-Fax (212) 37 68 89 03

Modèle n°2 : Bordereaux des prix – Détail estimatif**Lot n°1 : Matériels informatiques**

Art. N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Unités centrales	22		
2	Ordinateurs portables	8		
3	iMac	1		
4	Imprimantes réseau	3		
5	Ecrans pour ordinateurs	2		
6	<u>Barrettes mémoires</u>			
	Barrettes mémoires (2 GO)	12		
	Barrettes mémoires (4 GO)	34		
7	<u>Commutateurs:</u>			
	Commutateur de console à distance (Switch KVM IP)	1		
	Commutateur réseau	1		
Total HT:				
TVA 20%:				
Total TTC :				

Arrêté le présent bordereau des prix détail estimatif à la somme de :.....
dirhams toutes taxes comprises

Lot n°2: Licences de logiciels

Art. N°	Désignation	Quantité	Prix Unitaire HT	Prix total HT
1	Licences en volume de Microsoft Windows Pro 8 français.	34		
2	Licence Adobe Creative suite 6 design Standard pour MAC français.	1		
Total HT:				
TVA 20%:				
Total TTC :				

Arrêté le présent bordereau des prix détail estimatif à la somme de :.....
dirhams toutes taxes comprises

CDVM
 مجلس القيم المنقولة
 Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
 6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
 Tél: (212) 37 68 99 00 - Fax: (212) 37 68 99 07

Modèle n°3 : Déclaration sur l'Honneur

Objet du marché - la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels et logiciels informatiques.

Lot n° :

Je soussigné :(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) Agissant au nom et pour le compte de
(Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n°

Inscrit au registre du commerce de..... (localité) sous le n°.....

N° de la taxe professionnelle.....

Déclare sur l'honneur :

- 1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2 - que je remplis les conditions prévues à l'article 25 du règlement des marchés du CDVM ;
- 3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché, et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 25 du règlement des marchés du CDVM.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 27 du règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait àle.....
Signature et cachet du concurrent

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél. (212) 37 68 89 00 - Fax (212) 37 68 90 77

Modèle n°4 : Acte de cautionnement bancaire provisoire & définitif :**Cautionnement provisoire/ Lot****Lot n° :.....**

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°03/2013 ayant pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels et logiciels informatiques.

Nous soussignés, (Raison sociale, capital et adresse complète) représentée par (nom, prénom et qualités) :

-
-
-

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire de (soumissionnaire) auprès du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières pour un montant de(en chiffres et en lettres) au titre de cautionnement provisoire prévu par le cahier des charges établi par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ayant pour objet

Nous nous engageons irrévocablement, inconditionnellement et sans possibilité de recours aux bénéficiaires de discussion ou de division à payer au CDVM, à sa première demande écrite, toute somme requise par lui jusqu'à concurrence du montant maximum sus-indiqué.

Fait àle.....

(Cachet et Signature)

CDVM
مجلس القيم المنقولة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél. (212) 37 68 89 00 - Fax (212) 37 68 89 01

Cautionnement définitif / Lot**Lot n° :**.....

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°03/2013 ayant pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels et logiciels informatiques.

Nous soussignés, (Raison sociale, capital et adresse complète) représentée par (nom, prénom et qualités) :

-
-
-

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire de (titulaire du marché) auprès du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières pour un montant de(en chiffres et en lettres) au titre de cautionnement définitif prévu par le marché conclu entre(titulaire du marché) et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ayant pour objet

Nous nous engageons irrévocablement, inconditionnellement et sans possibilité de recours aux bénéficiaires de discussion ou de division à payer au CDVM, à sa première demande écrite, toute somme requise par lui jusqu'à concurrence du montant maximum sus-indiqué.

Fait àle.....

(Cachet et Signature)

CDVM
مجلس القيم المتوقعة
Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
6, Rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél : 37 69 90 03